

Fédération syndicale



Service public

Solidaires - Unitaires – Démocratiques

Chauderon 5 – 1003 Lausanne – Tél. 021 / 351 22 50 www.sud-vd.ch – info@sud-vd.ch

Lausanne, le 28 mars 2011

Information importante au personnel de nettoyage de l'Administration cantonale vaudoise

Nous, la Fédération syndicale SUD avec un collectif de nettoyeuses, avons ouvert la lutte pour l'amélioration des conditions de salaire et de travail du personnel de nettoyage il y a plus de sept ans. **Cette lutte a permis de remporter deux victoires importantes.**

Victoire numéro 1 : + 20% de salaire horaire

Jusqu'en 2005, les nettoyeuses étaient considérées par l'Etat comme du personnel auxiliaire et payées à l'heure à un tarif inférieur d'environ 20% au salaire minimum pratiqué à l'Etat de Vaud. Elles n'avaient droit à aucune augmentation annuelle (annuité) à part l'indexation.

En 2005, nous avons gagné au Tribunal la reconnaissance du travail de nettoyage par un vrai contrat de travail donnant aux nettoyeuses et nettoyeurs des droits égaux au reste du personnel de la fonction publique tels que :

- le salaire minimum de Fr. 3'500.- / mois versé 13 fois l'an (salaire annuel brut de CHF 45'500.-) ;
- la garantie d'un taux d'activité et d'un salaire fixes ;
- de meilleurs droits garantis en cas de maladie et de congé maternité ;
- des droits nouveaux comme par exemple les congés pour enfant malade ;
- une meilleure protection contre le licenciement.

Victoire numéro 2 : + de salaire chaque année, sur toute la carrière

En 2008, l'Etat de Vaud a changé son système salarial mais n'a pas intégré le personnel de nettoyage à la nouvelle grille des salaires. Les nettoyeuses – puisque ce sont surtout des femmes qui occupent cette fonction – sont laissées de côté et ne bénéficient toujours pas des augmentations annuelles de salaire versées aux autres salarié-e-s de l'Etat de Vaud. Elles restent à vie au salaire minimum, sans progression salariale.

En 2009, SUD a ouvert un nouveau procès contre l'Etat de Vaud pour obtenir que le salaire du personnel de nettoyage augmente au long de la carrière.

Le 27 janvier 2011, SUD a signé une convention avec l'Etat de Vaud dans le cadre du procès ouvert en 2009. Selon cette convention, les nettoyeuses et nettoyeurs de l'Etat de Vaud sont intégré-e-s dans le système salarial avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Leur salaire va

augmenter d'année en année jusqu'à un maximum de CHF 4'829.- / mois versé 13 fois l'an (salaire annuel brut de CHF 62'787.-).

Pour les personnes engagées avant le 1^{er} janvier 2009, l'Etat s'est engagé à reconnaître quatre ans d'ancienneté. Ces personnes vont donc gagner dès le 1^{er} janvier 2009 un salaire mensuel d'au moins Fr. 3'845.- /mois versé 13 fois (salaire annuel brut d'au moins Fr. 50'000.-).

A ces mêmes personnes, l'Etat doit verser une revalorisation rétroactive pour 2009, 2010 et les trois premiers mois de 2011, soit la différence entre les salaires déjà reçus et le nouveau salaire dû selon la convention. Dès le 1^{er} avril 2011, le salaire mensuel de ces personnes se situera à un peu plus de Fr. 4'000.- / mois versé 13 fois l'an (salaire annuel brut de plus Fr. 52'000.-).

Les personnes engagées après le 1^{er} janvier 2009 toucheront la différence entre les salaires reçus jusqu'à aujourd'hui et le nouveau salaire dû selon la convention. De toute façon, c'est une amélioration puisque désormais le salaire augmentera automatiquement le 1^{er} janvier de chaque année.

Il faut maintenant veiller à ce que l'Etat de Vaud respecte la convention signée avec notre Fédération syndicale SUD. D'après nos premières informations, ce n'est malheureusement pas le cas : les avenants au contrat semblent corrects mais pas les montants rétroactifs.

**L'Etat de Vaud va vous écrire ou vous a déjà écrit
à propos de ces changements de salaire. Pour défendre vos droits :**

**Passez à une de nos permanences
lundi 4 avril et lundi 11 avril 2011
entre 16 heures et 19 heures
A la Maison du Peuple
Secrétariat de la Fédération syndicale SUD
Place Chauderon 5 (1^{er} étage)
1003 Lausanne**

Merci de venir avec les documents reçus et votre contrat de travail actuel !

Pour tout renseignement complémentaire ou pour un rendez-vous si vous ne pouvez venir aux permanences, appelez-nous au 021 351 22 50 (lundi, mercredi, vendredi entre 9 h 30 et 12 h 30) ou envoyez un mail à : info@sud-vd.ch

Pour le personnel de nettoyage qui travaille dans les locaux de l'Etat sous contrat avec une entreprise privée, merci de nous contacter en vue d'organiser ensemble la lutte pour obtenir les mêmes conditions de salaire et de travail que le personnel d'Etat.